

Rapport annuel 2007, 2008

Faire sa place,
la volonté d'agir



Ordre des acupuncteurs du Québec

Me Jacques P. Dupuis
Ministre de la justice

Montréal, septembre 2008

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre de la justice, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Me Jean-Paul Dutrisc
Président, Office des professions du Québec

Montréal, septembre 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Raymond Bourret, Ac., M.A.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Montréal, septembre 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ministre de la Justice,

Me Jacques P. Dupuis

Organigramme

PRÉSIDENT

BUREAU

HUIT ADMINISTRATEURS COMPRENANT :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président
Michel Perrier, Vice-président
Annie Dubois, Administratrice
France Laplace, Administratrice
Gilles Poulin, Administrateur
Pascale Tremblay, Administratrice

Deux administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec
dont : André Bigué et Taki Kérimian

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration
Personnel du bureau

- Directeur général et conseiller juridique
- Adjointe au directeur général
- Secrétaire-réceptionniste et commis comptable

LES COMITÉS

Comité d'action sociale
Comité des communications
Comité de discipline
Comité d'examen des titres
Comité de la formation continue
Comité de la formation initiale
Comité d'inspection professionnelle
Comité jeunesse
Comité de révision
Comité scientifique
Service des enquêtes: Syndic
Pratique illégale



Rapport du président

2007-2008 fut sans contredit une année importante, faste à souhait en défis à relever et en tâches à accomplir. Elle marque un tournant important à la fois pour l'Ordre et pour la profession.



Ado, adulte ou vénérable vieillard, à la carte ou en combo

L'Ordre a maintenant 13 ans, ce qui correspond, dans la vie d'un humain, à l'entrée dans l'adolescence, l'âge de la découverte de l'identité, de l'affirmation de soi, du choix des valeurs et du chemin de vie. Mais, en même temps, la pratique par les non médecins est reconnue au Québec depuis 1977 et elle est réglementée depuis 1986. Nous pouvons donc dire que nous avons tout à la fois 13, 22 et 31 ans, tout en étant aussi plusieurs fois millénaires de par la tradition dont nous sommes les interprètes. Chaque âge a ses propres difficultés et défis à relever. Voyons donc quels ont été les nôtres en 2007-2008.

Partenaires de la santé

Nous avons, en 2006, proclamé haut et fort notre volonté d'être reconnu comme des « Partenaires de la santé ». Porteurs du paradigme de la Médecine traditionnelle chinoise (MTC), nous affirmions nos couleurs avec tout ce que cette voie exige à la fois de rigueur et de congruence.

2007-2008 a vu notre désir prendre forme à travers nos divers projets et l'acheminement des dossiers que nous impose notre appartenance au système professionnel.

Partenaires dans les échanges interprovinciaux

La profession prend de plus en plus d'importance un peu partout au Canada. À titre d'exemple, la Colombie-Britannique offre désormais une couverture sociale pour les traitements d'acupuncture. L'idée fera peut-être son chemin jusqu'ici.

Nos échanges avec nos partenaires des autres provinces, dans le cadre des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre, nous ont mis en contact avec des représentants des organismes réglementaires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Et, bonne nouvelle, une cinquième province participait aux échanges, Terre-Neuve, qui devrait avoir sa propre réglementation sur l'acupuncture et la MTC dès cette année.

À travers ces ententes, c'est la compétence des acupuncteurs québécois qui se trouve reconnue au plan pancanadien. Et, en bonus, avec l'arrivée prochaine de Terre-Neuve dans le groupe, nous répondrons enfin à un des critères qui nous permettra de demander l'abolition des taxes (TPS et TVQ) sur les services que nous rendons.

Partenaires du monde professionnel

L'admission des candidats formés à l'étranger a aussi retenu notre attention en 2007-2008. Nous avons toujours cru fermement, à l'Ordre des acupuncteurs, que tout doit être mis en place pour faciliter l'admission et l'intégration des personnes formées à l'étranger qui ont les compétences requises pour pratiquer au Québec. Il s'agit pour nous d'une occasion unique d'enrichir la profession et nous considérons de notre devoir social et humain de permettre, à qui se qualifie, d'accéder à la pratique dans des délais décents.

Il s'agit d'une démarche des plus complexes. L'évaluation des dossiers des candidats formés à l'étranger requiert une expertise et des outils appropriés. La construction de ces outils nécessite des compétences très spécialisées et une capacité financière que malheureusement l'Ordre n'a pas. Heureusement, il nous est possible désormais d'obtenir une aide substantielle de l'État pour construire ces outils. Nous avons déjà soumis, en 2006, un projet au Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC), qui avait été accepté. Ce premier projet, visant la mise sur pied de stages d'intégration ainsi que la signature d'ententes avec les autorités chinoises est toujours en voie de réalisation.

Un second projet vient d'être approuvé, visant à élaborer un profil de compétences et des outils d'analyse des dossiers s'y rapportant qui nous permettront de traiter plus facilement et surtout plus rapidement les dossiers soumis.

Partenaire du monde médical

Le droit de pratique de l'acupuncture est accordé, au Québec, à deux corps professionnels : les acupuncteurs et les médecins. Au début de 2007, nous avons entrepris des pourparlers avec le Collège des médecins (CMQ), à leur demande expresse, afin d'évaluer la faisabilité d'inscrire les médecins qui pratiquent l'acupuncture au Tableau de notre Ordre. Ce projet devrait connaître son aboutissement en cours d'année.

Partenaires sociaux

Il est de notre devoir de participer aux enjeux de société et nous y consacrons le temps et les énergies requises. Mais il nous apparaît aussi essentiel de ne pas oublier le fondement même de notre profession : soulager la souffrance et supporter le développement de l'humain dans ce qu'il a de plus noble.

L'Ordre contribue aux soins des plus démunis en développant le projet de clinique communautaire auquel plusieurs acupuncteurs participent en faisant des dons à la Fondation Bernard-Côté pour l'avancement de l'acupuncture ou en offrant bénévolement leurs compétences. Ce projet est reconnu, tant par les gens du milieu qui en profitent que par les autres professionnels, et les divers organismes qui nous supportent, comme une contribution digne de mention. Là aussi les acupuncteurs savent se faire reconnaître dans leur spécificité.

Partenaires de la tradition médicale chinoise

Les acupuncteurs sont porteurs du paradigme de la médecine traditionnelle chinoise. Bien que la réglementation actuelle ne reflète pas cette réalité, il n'en demeure pas moins que nombreux sont nos membres qui parlent d'alimentation MTC ou qui bonifient leur pratique avec la pharmacopée traditionnelle, le Tuï-Na ou le Qigong. Voilà pourquoi il a été demandé aux responsables de la formation continue de développer des programmes qui nous permettront d'établir des standards dans la pratique de ces autres disciplines traditionnelles chinoises.

Partenaires de notre devenir

Engagés dans ces divers projets, nous n'oublions cependant jamais que notre fonction première est d'assurer la protection du public en cultivant l'excellence. Voilà pourquoi l'Ordre est en voie de se doter d'un plan de formation continue qui imposera une obligation de formation à tous selon des critères bien définis.

Partenaires de l'excellence

En 2007-2008, l'Ordre a publié divers documents, qui se retrouvent dans notre Guide de pratique, le premier à être jamais publié dans notre discipline, notamment :

1. Le guide de tenue de dossiers
2. Le guide de prévention des infections
3. La trousse d'accidents percutanés accidentels
4. Le document sur les accidents percutanés
5. Le document sur l'inconduite de nature sexuelle dans le cadre d'une relation professionnelle

Une équipe de partenaires

C'est grâce à l'engagement et au dévouement de tous les administrateurs, de la permanence de l'Ordre et des nombreux membres des divers comités que tout ce travail a pu être accompli.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.



Les activités du Bureau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Le Bureau des administrateurs a tenu six (6) réunions régulières, aucune réunion extraordinaire et une assemblée générale annuelle le 14 septembre 2007. De ces réunions 78 résolutions ont été adoptées.

Tableau des membres :

- Nombre de membres inscrits au 31 mars 2008 : 675 membres
- Nombre de radiations au Tableau au cours de l'exercice pour non paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i : 6
- Le Bureau a délivré 27 permis conformément à l'article 40 du Code des professions et deux permis temporaires en vertu de l'article 33.
- Le Bureau a reçu et approuvé trois recommandations du comité de discipline d'imposer un stage à des membres.
- Cotisation annuelle 2007-2008 : 800,00\$
- Cotisation spéciale programme universitaire : 100,00\$ répartie sur deux ans.

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre

Directeur général et conseiller juridique : Me François Houle

Adjointe au directeur général : Sophie Savoie

Secrétaire réceptionniste et commis comptable : ... Nicole Ouellette

Président : Monsieur Raymond Bourret, élu au suffrage des administrateurs, Entrée en fonction : août 2005.

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Laurentides

Vice-Président, Monsieur Michel Perrier, Ac.

Entrée en fonction : août 2005

Élu

Centre du Québec, Mauricie, Nord du Québec

Madame Annie Dubois, Ac.

Entrée en fonction : août 2005

Élue

Montréal

Madame France Laplace, Ac.

Entrée en fonction : septembre 2007

Élue

Montréal, Estrie

Madame Pascale Tremblay, Ac.

Entrée en fonction : septembre 2007

Élue

Montréal

Monsieur Gilles Poulin, Ac.

Entrée en fonction : septembre 2007

Élu

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Monsieur André Bigué

Entrée en fonction : décembre 2007

Madame Taki Kérimian

Entrée en fonction : mai 2007

Résolutions du Bureau de l'ordre des acupuncteurs du Québec 2007-2008

Bureau du 20 avril 2007

Résolu de mandater monsieur Alain Migneault, Ac., afin de déposer des plaintes sur des cliniques au syndicat de l'Ordre de la physiothérapie du Québec.

Résolu de nommer madame Ghyslaine Douville, Ac., acupuncteur et enseignante au Collège de Rosemont, à titre d'expert pour les besoins du comité de discipline.

Résolu d'entériner la lettre du président de l'Ordre dans le dossier de la CSST.

Résolu d'adopter la seconde version du projet de dépliant sur l'inconduite sexuelle.

Résolu de poursuivre les discussions avec le Collège des médecins au sujet de l'intégration des médecins qui désirent pratiquer l'acupuncture.

Résolu d'adopter le projet d'activités dans le cadre de la journée de l'acupuncture ainsi que le projet de conférence.

Résolu de prendre acte du compte-rendu des décisions des membres de la Fondation

Bernard Côté pour le développement de l'acupuncture et de se porter caution pour le tirage.

Conformément aux dispositions du Code des professions, il est résolu de radier pour non paiement de la cotisation annuelle, les membres en défaut.

Résolu d'adopter les modifications au guide d'asepsie et de stérilisation au chapitre de la disposition des aiguilles jetables.

Résolu de procéder à la nomination de madame Luce Prévost, Ac., au comité des communications de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de nommer un représentant du bureau du syndicat, de l'inspection professionnelle et de la direction générale au sein du comité scientifique et de transférer au comité les mandats suivants :

- Le pacemaker ;
- La torche au butane ;
- Les anticoagulants ;
- Les normes des appareillages ;
- La lampe électromagnétique ;
- Le laser.

Résolu de procéder à la négociation d'un projet de contrat avec le CESSUL pour les besoins du comité d'examen des titres, de la formation continue, de la présence de l'Ordre aux examens du Collège de Rosemont.

Résolu de mettre en place un processus de coaching et d'évaluation pour les membres du bureau du syndicat et de l'inspection professionnelle.

Résolu de proposer la candidature de madame Lise Tousignant au prix du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Résolu de réadmettre au Tableau de l'Ordre deux membres aux conditions suivantes :

- Effectuer un stage de cinq semaines à raison d'une journée par semaine, chez un maître de stage qu'ils devront trouver, mais dont la candidature devra être approuvée par l'Ordre;
- Suivre, à la première occasion, le cours Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossier donné par l'Ordre et une autre activité de formation continue de leur choix dans le cours de l'année 2007-2008;
- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle au courant de l'année 2007-2008;
- Compléter les formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre et payer la cotisation annuelle.

Résolu de réadmettre au Tableau de l'Ordre un membre, s'il en fait la demande, aux conditions suivantes :

- Signer une lettre d'engagement formel à ne plus utiliser sa méthode non reconnue de quelques manières que ce soit;



- Suivre, à la première occasion, le cours Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossier donné par l'Ordre;
- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle au courant de l'année 2007-2008;
- Compléter les formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre et payer la cotisation annuelle.

Résolu de procéder à la nomination de monsieur Raymond Bourret, Ac., délégué, monsieur Michel Perrier, Ac., substitut, maître François Houle, observateur, comme représentants de l'Ordre au sein du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Résolu d'appuyer le CTCMA dans ses démarches de demande d'annulation d'enregistrement de marques de commerce portant à confusion avec l'exercice de l'acupuncture.

Résolu de nommer mesdames Lyne Beauchamp, Nicole Ouellette et Sophie Savoie à titre de scrutatrices pour les prochaines élections au Bureau de l'Ordre.

Bureau du 15 juin 2007

Lutte à l'exercice illégal de l'acupuncture: deux dossiers.

Résolu d'approcher les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous afin de sonder leur intérêt à participer à un projet de recherche avec la CSST sur la lombalgie chronique :

- Madame Lise Tousignant, Ac.;
- Madame Ginette Bouré, Ac.;
- Madame Zoé Lamothe, Ac.;
- Monsieur Serge Marchand, Md., Ph.D

Résolu de payer la facture du CESSUL pour les services professionnels rendus.

Résolu d'imposer, conformément à l'article 113 du Code des professions, à un membre la réussite d'un cours de perfectionnement sur la tenue de dossier tel que contenu à la recommandation du comité d'inspection professionnelle.

Résolu de prendre acte de la démission de madame Virginie Boivin, Ac., du comité scientifique et de la remercier pour les services rendus.

Résolu de réadmettre un membre au Tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec aux conditions suivantes :

- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle à l'intérieur d'un délai de six mois;
- Compléter toutes les formalités de réinscription au Tableau de l'Ordre.

Résolu d'adopter le projet de formation continue sur la pharmacopée chinoise.

Résolu de prendre acte du rapport du comité des examens.

Résolu de consentir à la Clinique Communautaire de Québec un prêt sans intérêt au

montant de 9 000,00\$, aux conditions et modalités prévues et de mandater le directeur général Me François Houle afin de procéder à la signature.

Résolu de nommer monsieur Raymond Bourret, Ac. à titre de représentant du Bureau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec au sein du conseil d'administration de la Fondation Bernard Côté pour le développement de l'acupuncture.

Résolu d'entériner la proposition d'une nouvelle formule d'assemblée générale et de voir à la faisabilité du projet pour l'assemblée générale de 2008.

Bureau du 19 septembre 2007

Résolu d'adopter le règlement sur la formation continue obligatoire des acupuncteurs et de l'acheminer à l'Office des professions pour traduction et adoption.

Résolu de nommer madame Marie-Christine Brien, Ac. au sein du comité scientifique de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'admettre les finissants du Collège de Rosemont pour l'année 2007 et de leur émettre un permis d'exercice de l'acupuncture.

Résolu d'admettre un membre et de lui émettre un permis d'exercice de l'acupuncture aux conditions suivantes;

- Effectuer un stage de cinq semaines à raison d'une journée par semaine, chez un maître de stage qu'il devra trouver, mais dont la candidature devra être approuvée par l'Ordre;
- Suivre, à la première occasion, le cours Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossier donné par l'Ordre et une autre activité de formation continue de son choix au courant de l'année 2007-2008;
- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle au courant de l'année 2007-2008;
- Compléter les formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre et payer la cotisation annuelle.

Résolu d'admettre un membre et de lui émettre un permis d'exercice de l'acupuncture, celui-ci rencontrant les critères d'admissibilité.

Résolu d'adopter les états financiers 2006-2007.

Résolu d'adopter le budget 2007-2008.

Résolu d'adopter les modifications au guide d'asepsie et de stérilisation.

Résolu de fixer à 100% la quote-part des frais de constitution de la Fondation qui seront assumés par l'Ordre, jusqu'à concurrence de 5 000,00\$.

Résolu de procéder à la création d'un comité de révision pour les décisions du comité d'examen des titres. Les candidatures à ce comité seront proposées à la prochaine réunion.

Résolu d'adopter le guide sur la tenue de dossier.

Résolu d'autoriser la vente de billets pour le tirage de la Fondation lors de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2007.

Résolu d'entériner l'ensemble des recommandations du comité de discipline de l'Ordre dans le dossier d'un membre et donc imposer à ce membre un stage aux modalités suivantes :

- Stage d'évaluation et d'observation de deux jours au Collège de Rosemont;
- Un rapport sur les lacunes constatées sera soumis au prochain Bureau de l'Ordre;
- Suspendre le droit d'exercer des activités professionnelles de ce membre jusqu'à ce qu'il ait complété ces stages avec succès et à la satisfaction du Bureau, cette suspension devant prendre effet à la fin de la radiation.

Monsieur Alain Migneault, Ac., fera office d'agent de liaison avec les professeurs du Collège de Rosemont.

Résolu de couvrir madame Caroline Duchaine, Ac. via l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre.

Bureau du 19 octobre 2007

Lutte à l'exercice illégal de l'acupuncture : un dossier.

Résolu de proposer au Collège des médecins le découpage de formation pour les médecins acupuncteurs qui désirent devenir membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'entériner la demande de subvention au MICC et de demander par la suite une soumission au CESSUL dans ce projet.

Résolu de rencontrer Me Pierre Gauthier afin de nous soumettre une soumission pour l'élaboration d'une stratégie dans le dossier du programme universitaire.

Conformément à la recommandation du comité de discipline de l'Ordre et suite au rapport des responsables de la maison d'enseignement, il est résolu d'imposer à un membre un stage aux modalités suivantes :

- Nouveau stage d'évaluation et d'observation d'une journée au Collège de Rosemont avec saisie sur vidéo et visionnement avec le stagiaire afin d'identifier ses lacunes.
- Un nouveau rapport sur les lacunes constatées sera soumis au prochain Bureau de l'Ordre.

Résolu d'adopter le règlement sur la formation continue obligatoire des acupuncteurs et de l'acheminer à l'Office des professions pour traduction et adoption.

Résolu de déterminer le mandat à octroyer à une firme externe pour le coaching et l'évaluation du personnel de l'Ordre selon le devis et de procéder à trois appels d'offre dans le dossier.

Résolu de nommer monsieur Jean-Marc Saint Germain, Ac., à titre de responsable du comité de formation continue de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu d'entériner le rapport du comité d'étude dans le dossier de plainte d'un membre et de l'acheminer au plaignant.

Résolu de disposer des boîtes d'aiguilles jetables saisies dans le dossier de Suzanne Sicotte en les cédant à la Clinique Communautaire de Québec.

Résolu d'autoriser le directeur général à contracter un emprunt de 20 000,00\$ sous forme de marge de crédit électronique SLA auprès de Visa Desjardins et d'y associer deux cartes de crédit au montant de 2 000,00\$ chacune.

Résolu d'entériner le projet de mise à jour de l'entente sur la mobilité de la main-d'oeuvre et de solliciter des subventions aux gouvernements provincial et fédéral pour ce projet.

Bureau du 14 décembre 2007

Lutte à l'exercice illégal de l'acupuncture : deux dossiers.

Résolu de ne pas renouveler le mandat d'analyse des examens du Collège de Rosemont par le CESSUL et de rencontrer madame Micheline Grégoire afin de lui expliquer son nouveau mandat dans ce projet. Madame Grégoire soumettra un rapport après chaque session d'examen.

Conformément à la recommandation du comité de discipline de l'Ordre et suite au rapport des responsables de la maison d'enseignement, il est résolu de mandater monsieur Alain Migneault, Ac. à entreprendre des démarches auprès d'un spécialiste en comportement et de lui soumettre le cas d'un membre, à ses frais ainsi que :

Résolu de maintenir la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles de l'acupuncteur jusqu'à ce qu'il ait complété ces stages avec succès et à la satisfaction du Bureau, cette suspension devant prendre effet à la fin de la radiation.

Un nouveau rapport sera soumis au prochain Bureau de l'Ordre;

Résolu de rencontrer les deux firmes retenues à savoir le Groupe Perspective et le groupe GN dans le projet de coaching des employés et de les rencontrer lors de la réunion du Bureau du 15 février prochain.

Résolu d'adopter la formule de l'Ordre des psychologues pour le comité de révision du comité d'examen des titres et de mandater le directeur général à acheminer à l'Office des professions un projet de règlement en ce sens.

Résolu d'approcher nos partenaires de l'Ouest afin de solliciter leur intérêt à se joindre à l'entente que nous sommes à négocier avec la Chine.

Résolu d'aller de l'avant dans le projet de Colloque OAQ 2008.

Résolu de procéder à la nomination de messieurs Alain Migneault, Ac., et maître François Houle responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Résolu de préciser et de relancer la démarche avec les différents partenaires dans le projet de la CSST.

Résolu d'adopter le projet de formation continue sur la pulsologie.

Résolu d'accepter la proposition d'augmentation de tarifs pour les activités de formation continue.

Résolu de mandater le comité de formation continue afin d'explorer la possibilité de relancer la formation du Dr Maurice Mussat.

Résolu d'accorder un permis temporaire d'exercice de l'acupuncture à deux membres, jusqu'au prochain examen de l'Office québécois de la langue française. Il devront s'y présenter et réussir l'examen. Il devront aussi suivre et réussir le cours de français médical dispensé par le Ministère des communautés culturelles. Leurs dossiers seront réévalués après le prochain examen de l'Office québécois de la langue française.

Bureau du 15 février 2008

Lutte à l'exercice illégal de l'acupuncture : un dossier.

Résolu d'octroyer à la firme externe Perspectives le mandat pour le coaching et l'évaluation du personnel.

Résolu d'entériner le protocole d'intervention psychologique dans le dossier d'un membre et émettre un permis d'exercice de l'acupuncture restrictif permettant au professionnel de traiter uniquement des pathologies relatives au système musculo squelettique, à l'exclusion de tout traitement de pathologie de médecine interne, notamment mais non exclusivement, les cas de cancers, sclérose en plaque et autres maladies dégénératives ou auto immunes. Un nouveau rapport sera soumis au prochain Bureau de l'Ordre;

Résolu d'adopter les exigences des formateurs pour les activités de formation continue de l'Ordre.

Résolu de ne pas renouveler l'entente de formation continue avec l'UQTR et de mandater la direction générale afin de négocier une transition harmonieuse pour la terminaison du contrat.

Résolu de confirmer le contrat de service de monsieur Jean Marc St-Germain, Ac..

Résolu d'adopter le projet de règlement sur la constitution du comité de révision pour les équivalences de diplôme et de formation et de l'acheminer à l'Office des professions pour adoption.

Résolu d'entériner la recommandation du comité de discipline dans le dossier d'un membre.

Résolu d'autoriser les membres de l'Ordre à agir comme répondants autorisés pour les certificats de citoyenneté.

Résolu d'accorder un permis temporaire à deux membres aux conditions suivantes :

- Fournir une preuve d'inscription au prochain examen de l'Office de la langue française;
- Fournir une preuve d'inscription au cours de français intermédiaire pour personnes formées à l'étranger souhaitant exercer une profession dans le domaine de la santé;
- Fournir la preuve de la réussite d'un cours de RCR niveau professionnel de la santé (doit dater de moins de deux ans). Ce cours peut être suivi auprès de la Croix-Rouge, ou de l'Ambulance Saint-Jean.
- Suivre et réussir la formation offerte par l'Ordre «Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossiers».

Résolu de refuser la demande de permis temporaire d'un candidat en raison de son échec à l'examen oral de l'Office de la langue française.

Résolu d'accepter la demande de réinscription d'un membre aux conditions suivantes :

- Effectuer un stage de cinq semaines à raison d'une journée par semaine, chez un maître de stage qu'il devra trouver, mais dont la candidature devra être approuvée par l'Ordre, celui-ci devra nous fournir à la fin un rapport de stage;
- Suivre, à la première occasion, le cours Introduction aux problématiques d'éthique, de déontologie et de tenue de dossier donné par l'Ordre ainsi qu'une activité de formation continue de son choix dans le cours de l'année 2008-2009;
- Se prêter à une visite du comité d'inspection professionnelle au courant de l'année 2008-2009;
- Compléter les formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre et payer la cotisation annuelle.

Résolu d'adopter les modalités de cotisation annuelle 2008-2009.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique



1- Membres

Présidente : Élisaine Blain, Ac.
Membres : Ghyslaine Douville, Ac.
 Serge Lainey, Ac.
 Daniel Maskauchan, Ac.
 Lisette Moreau, Ac.
 Lorraine Vermette, Ac

2- Mandat

Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Bureau, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

3- Activités relatives au traitement des demandes d'équivalence

Le comité a tenu 4 rencontres de travail durant l'exercice.

3.1 Demandes totales reçues

Le comité a reçu 13 dossiers en provenance de candidats titulaires de diplômes décernés par des institutions d'enseignements situées hors du Québec désireux d'obtenir une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre et a procédé à leur analyse.

Compte tenu de la jeunesse relative de l'Ordre, le comité a aussi reçu deux dossiers de candidats ayant reçu une formation au Québec, antérieurement à la législation, et ne s'étant pas prévalu des clauses grand-père avant leur échéance. Ces deux dossiers ne figurent pas dans les données présentées dans le présent rapport.

3.1.1 Demandes traitées en fonction d'une demande d'équivalence de diplôme

3.1.1 a) Demandes d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec, mais délivré au Canada : **Aucune (0) demande reçue**

3.1.1 b) Demandes d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec et hors du Canada : **Aucune (0) demande reçue**

3.1.2 Demandes traitées en fonction d'une demande d'équivalence de formation

3.1.2 a) Demandes d'équivalence d'une formation reçue hors Québec mais au Canada :

i. Demandes reçues	1
ii. Demandes acceptées en totalité.....	0
iii. Demandes acceptées en partie	0
iv Demandes refusées.....	0
v. en attente de décision	1

3.1.2 b) Demandes d'équivalence d'une formation reçue hors du Canada :

i. Demandes reçues	12
ii. Demandes acceptées en totalité.....	0
iii. Demandes acceptées en partie	2
iv Demandes refusées.....	0
v. en attente de décision	10

4. Demandes de reconnaissance reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période :

Au 31 mars 2008, nous avons 21 demandes d'équivalence de formation en attente, 14 issues des demandes présentée pendant l'exercice et sept (7) de l'année antérieure.

Ces demandes sont en attente de décision parce que les candidats n'ont pas encore répondu aux conditions, formations et autres modalités spécifiées pour l'obtention de l'équivalence.

5. Conditions, modalités et formation à acquérir indiquée par l'Ordre

5.1 Formations à compléter

- Stage clinique d'intégration
- Cours d'Introduction aux problématiques d'éthique, déontologie et tenue de dossier
- Cours de Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau professionnel de la santé
- Formation en français médical

5.2 Documents à recevoir des candidats :

- Diplôme et relevés de notes avec traduction certifiée conforme
- Attestation du statut officiel de l'institution d'enseignement
- Programme officielle du programme d'acupuncture
- Certificat d'évaluation comparative des études effectuées hors Québec
- Preuve de la réussite de l'examen de français de l'Office de la langue française
- Attestation de stages et ou d'expériences cliniques à l'étranger

6. Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

6.1 L'Ordre procède à des négociations avec les autorités chinoises afin d'obtenir les profils académiques et programmes d'enseignement des institutions chinoises.

6.2 L'Ordre procède actuellement à l'élaboration d'une grille de compétences et d'outils d'évaluation en découlant en vue de pouvoir évaluer les demandes d'équivalence de for-

mation. Un délai étant prévu avant de pouvoir utiliser cette grille, nous encourageons les candidats à compléter leur formation dès maintenant, lorsque cela est possible, et ainsi obtenir une équivalence de diplôme.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs et spéciaux

Délivrance des permis temporaires :

Nombre de demandes reçues :	3
Nombre de demandes acceptées :	2
En vertu de l'article 33 du Code des professions	
Nombre de demandes refusées :	1
En vertu de l'article 35 de la Charte de la langue française	

Délivrance de permis restrictifs :

Demandes reçues :	2
Demande acceptées :	2
En vertu de l'article 55.1 du Code des professions	

Délivrance de permis spéciaux :

Nombre de demande reçue :	0
---------------------------------	---

Demande de permis temporaires, restrictifs temporaires visés au sous-paragraphe a du paragraphe 2 et de permis spéciaux reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période :


0

L'Ordre a mené des actions en vue d'adopter un règlement permettant la délivrance de permis sur permis ou de permis spéciaux. Des discussions ont été entreprises avec les représentants des organismes réglementaires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-Neuve.

Une rencontre a eu lieu avec Me Luc Bergeron, secrétaire pour le Québec du Comité de négociation de l'entente Québec/France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, du Ministère des Relations internationales pour évaluer la faisabilité d'avoir la France comme partenaire potentiel.

Des discussions préliminaires ont eu lieu avec la Fédération nationale de médecine traditionnelle chinoise (FNMTTC) de France en vue d'établir un état de la situation concernant la pratique de l'acupuncture sur le territoire français.

Présidente : Élisaine Blain, Ac.



Comité scientifique

Membres : Raymond Bourret, Ac. Président
Marie-Christine Brien, Ac.
Virginie Dostie-Toupin, Ac.
Manon Soucy, Ac.

Le mandat principal du comité scientifique cette année a été de poursuivre l'élaboration du dossier d'opportunité pour la formation universitaire.

Le Comité scientifique a tenu dix réunions. Nous avons terminé la synthèse des unités de sens qui avait été amorcée dans le passé. Les unités de sens découlaient des entrevues effectuées lors de l'enquête sur la formation idéale en médecine traditionnelle orientale. Maintenant, le travail est prêt à être remis à une équipe externe spécialisée qui rédigera le rapport final.

Pour l'élaboration du dossier d'opportunité, nous devons également faire l'analyse du profil académique des membres de l'Ordre des acupuncteurs. Cette analyse a donc été amorcée cet automne.

Le 27 septembre 2007, une rencontre a eu lieu entre l'UQTR et l'Ordre des acupuncteurs du Québec, à Trois-Rivières. Cette rencontre avait pour but d'évaluer, de part et d'autre, un possible engagement entre l'UQTR et l'OAQ dans le développement d'un programme universitaire. Les représentants de l'UQTR étaient Messieurs Sylvain Delisle, Ph.D., doyen, décanat des études de premier cycle, André Paradis, Ph.D. vice-recteur, études de premier cycle et soutien académique et Rémi Tremblay, du vice rectorat à l'enseignement et à la recherche. Du côté de l'OAQ, les représentants étaient M Raymond Bourret Ac, président de l'OAQ, Me François Houle, directeur général et conseiller juridique et Mme Marie-Christine Brien Ac, membre du comité scientifique. Chaque parti devait réfléchir aux questions posées durant la rencontre. Finalement, à la fin de l'année, les deux parties ont pris la décision de mettre fin à leur partenariat concernant le développement du programme universitaire.

Notons également la participation de Virginie Dostie-Toupin dans la revue *Le Vaisseau Carrefour / Le Point source*. Elle a produit la chronique du comité scientifique qui ressort des articles intéressants d'intérêt général et des articles de recherche sur l'acupuncture.

Marie-Christine Brien, Ac.
Membre du comité scientifique



Comité d'inspection professionnelle

Membres : Johanne Vincent, Ac., présidente
Jean Legault, Ac., secrétaire
Danielle Lapointe Ac.

Comme le souligne l'article 23 du Code des professions : « Chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. »

Or, c'est le comité d'inspection professionnelle qui a pour fonction de vérifier la pratique clinique et la tenue d'un cabinet d'acupuncture.

Pour l'année 2007-2008, le comité d'inspection de l'Ordre des acupuncteurs a tenu 8 réunions. Le programme de surveillance annuel prévoyait des visites dans les régions suivantes : Montréal, Québec, Laval, la Montérégie, les Laurentides et le Bas-St-Laurent.

Cette année, les membres du comité et les inspectrices ont effectué 59 visites régulières, une visite de contrôle ainsi que deux inspections après réinscription et tous les membres inspectés ont reçu un rapport identifiant les lacunes observées.

Suite à l'analyse des rapports de visite, le comité d'inspection a décidé de recommander au Bureau d'obliger un membre à suivre une formation sur la tenue de dossiers. La décision de donner suite à la demande du comité a été adoptée par les membres du Bureau.

Un membre du comité a également procédé à une inspection suite à une décision du comité de discipline. À cet égard, aucune recommandation n'a été adressée au Bureau de l'Ordre.

Par ailleurs, le comité a transmis au bureau du syndic des informations pour non respect des recommandations dans un dossier.

Le comité a également analysé des informations transmises par le bureau du syndic concernant l'exercice clinique de quatre membres. Après l'analyse des dossiers, le comité a adopté les mesures appropriées pour chacun d'entre-eux.

Parmi nos réalisations lors de cette année, il faut souligner la finalisation du guide La tenue de dossiers par l'acupuncteur, adopté le 14 septembre dernier par le Bureau de l'Ordre.

Inspectrices : Micheline Pelletier Ac.
Josée Thibeault Ac.
Anne Paré Ac.

Programme 2008-2009

Fidèle à lui-même, le comité prévoit sensiblement le même nombre d'inspections pour l'année en court. Outre les grandes régions administratives, les régions à visiter comprendront notamment le Saguenay-Lac St-Jean.

Johanne Vincent, Ac.
Présidente du comité d'inspection professionnelle



Comité de révision

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de trois personnes nommées par le Bureau de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Bureau.

Au moins une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité a été inactif en 2007-2008.



Président : Jean Marc St Germain Ac.

Membres du comité :

Marie-Claude Brûlé,
représentante de l'Université du Québec à Trois-Rivières. En poste d'octobre 2007 à la fin février 2008.
Jacques Couturier, Ac.
Sylvie Latraverse, Ac.
André Poulin, Ac.

Mandat du Comité :

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou aptitudes destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité :

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Le comité veille à l'élaboration des dossiers et les soumet au Bureau de l'Ordre pour approbation. Par la suite, il mène à terme les projets approuvés. Le comité offre un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Réunions du comité

Sept réunions se sont déroulées durant la période couverte par ce rapport.

- 27 avril 2007
- 23 novembre 2007
- 25 mai 2007
- 25 janvier 2008
- 07 septembre 2007
- 29 février 2008
- 12 octobre 2007

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- Élaboration d'un manuel du participant s'adressant aux membres du CFC permettant d'encadrer le participant en lui proposant des outils pour faciliter son travail. Les procédures, politiques et documents y seront colligés.
- Participation à la réflexion sur les critères de sélection des formateurs.
- Planification de la mise à jour du service de la formation continue dans le contexte de l'adoption prochaine d'un règlement sur la formation continue obligatoire.
- Participation à un groupe de réflexion composé de la Présidence, du bureau du syndicat, du comité d'inspection professionnelle, de la direction générale ainsi que du comité de formation continue, ayant

pour mandat d'évaluer les problématiques éthiques et déontologiques de la pratique des autres disciplines de la Médecine traditionnelle orientale (MTO), notamment la pharmacopée traditionnelle chinoise, le Tuina, le Qigong ainsi que la diététique traditionnelle chinoise.

Pour documenter et permettre la réflexion sur le dernier point, les actions suivantes ont été effectuées par le CFC :

- Dialogue avec la Direction des produits de santé naturelle de Santé Canada pour approfondir l'aspect légal de cette question. Un dossier a été élaboré, une analyse a été effectuée et une veille a été instituée.
- Institution d'une veille scientifique concernant le QiGong médical, portant tant sur les différentes approches que sur les études cliniques. Un dossier est actuellement en élaboration.

Activités de formations continues inscrites au programme en 2007-2008 :

1. Acupuncture; théorie et pratique
séminaire du 13 au 15 avril 2007

Titre : « **Les quatre Mers** »
Formateur : Dr Jean-Marc Eyssalet
Nombre d'heures de formation : 18 heures
Nombre de participants : 35

2. Medical Qigong practitioner I :
séminaire du 8 au 10 juin 07

Titre : « **Qigong médical : praticien en Qigong médical** »
Formateur : Dr B. Shannon de « International Medical Qigong Institute »
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 47

3. Medical Qigong practitioner II :
séminaire du 21 au 23 septembre 07

Titre : « **Qigong médical : praticien en Qigong médical** »
Formateur : Dr B. Shannon de « International Medical Qigong Institute »
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 47

4. Medical Qigong practitioner III :
séminaire du 18 au 29 janvier 2008

Titre : « **Qigong médical : praticien en Qigong médical** »
Formateur : Dr B. Shannon de « International Medical Qigong Institute »
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 47

5. Acupuncture; théorie et pratique
séminaire du 14 au 16 mars 2008

Titre : « **Liquides organiques, système nerveux, vésicule biliaire et langage** »

Formateur : Dr Jean-Marc Eyssalet
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 33

6. Medical Qigong practitioner IV :
séminaire du 28 au 30 mars 2008

Titre : « **Qigong médical : praticien en Qigong médical** »

Formateur : Dr B. Shannon de « International Medical Qigong Institute »
Nombre d'heures de formation : 20 h
Nombre de participants : 47

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue :

Le mandat du comité cette année incluait la planification de l'implantation prochaine du règlement sur la formation continue obligatoire. La réorganisation de nos activités ainsi que de nos procédures pour répondre à ce nouveau défi vont bon train.

Depuis octobre 2007 la fonction de président du comité de la formation continue est maintenant rémunérée à raison d'une journée par semaine. Le président veille à coordonner les activités du groupe et des membres bénévoles qui le composent, en étroite collaboration avec la direction professionnelle de l'Ordre.


L'OAQ, qui travaillait en collaboration avec les services de la formation continue de l'Université du Québec à Trois-Rivières n'a pas renouvelé l'entente de service et gèrera désormais lui-même ce dossier.

L'OAQ continuera cependant à émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) pour les formations qu'elle offrira.

Conclusions :

Les années 2007-2008 et 2008-2009 sont des périodes de transition durant lesquelles le comité de formation continue doit s'ajuster à de nouveaux défis. La période que couvre ce rapport marque le début de cette transition. La prochaine période verra l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la formation continue obligatoire qui obligera à une offre de séminaire bonifiée.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :
Jean Marc St Germain Ac., B.Sc.
Président du comité de formation continue



Comité de la formation initiale

Membres :

Pour la Fédération des cégeps :

Elisabeth Lapierre, Ac.
enseignante au département
d'acupuncture du Collège
de Rosemont
Suzanne Malo,
adjointe à la direction
des études au Collège
de Rosemont.

Pour le Ministère de l'éducation :

Madame Lise Gélinas,
Responsable du secteur de la
formation santé, MELS, DP,
Montréal

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

Monsieur Raymond Bourret,
Président de l'Ordre des
acupuncteurs du Québec
Monsieur Michel Perrier,
Vice-président de l'Ordre des
acupuncteurs du Québec
Me François Houle,
Directeur général et conseiller
juridique de l'Ordre des
acupuncteurs du Québec

Le comité de formation initiale est consultatif. Il a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des acupuncteurs.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formation dispensés par les établissements d'enseignement et menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnels;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

Les membres du comité se sont réunis une fois soit le 1^{er} février 2008 au siège social de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.



Comité d'action sociale

Les membres : **Raymond Bourret, Ac., M.A.**
président
Anne Delpech, Ac., secrétaire
Lise Lacroix, Ac., trésorière
Anne Paré, Ac., vice-présidente

Le comité s'est réuni à 6 reprises au cours de la dernière année. Le fonctionnement de la Clinique d'acupuncture Communautaire de Québec est bien rodé, aussi, après deux années de fonctionnement, le comité s'est donné comme tâche de faire une première évaluation des différents aspects reliés à la clinique. Les analyses qui en ressortiront nous permettront de faire avancer le volet recherche du projet.

Pour cet exercice, le comité s'était donné le mandat de recruter de nouveaux travailleurs pour la clinique. Nous sommes donc heureux d'avoir pu intéresser de nouveaux acupuncteurs pour assurer une plus grande couverture des plages-horaires de la clinique. Ainsi, dès le mois d'août 2008, nous pourrions offrir à la clientèle, quatre demi-journées de clinique par semaine. Nous serons ainsi en mesure de diminuer sensiblement la liste d'attente de patients.

Le financement demeure la principale préoccupation des membres du comité. Cette année encore, il nous est apparu adéquat de reconduire la tenue d'un tirage afin de financer la rémunération donnée aux acupuncteurs. Celui-ci aura lieu le 1^{er} novembre 2008, dans les locaux de la clinique communautaire, à Québec. Nous espérons ainsi recueillir suffisamment d'argent pour assurer la survie de la clinique pour l'année 2008 – 2009.

Finaliser l'évaluation des deux premières années de fonctionnement de la clinique, et assurer le financement adéquat de celle-ci, sont les défis que le comité tentera de relever cette année.

Anne Paré, Ac.
Vice-présidente du comité d'action sociale



Comité des communications

Présidente : **Claire Ricard Ac.**
Membres : **Lyliane Chauvin-Mazzetti Ac.**
Luce Prévost Ac.
Sean Laflamme Ac.
Denis Rivard Ac.

Fonction :

- Évaluer les besoins de communication de l'Ordre.
- Élaborer des plans de communication interne et externe en fonction des besoins exprimés.
- Faire circuler l'information pertinente à l'interne et à l'externe.

Le nombre de réunions du comité : Une seule réunissant tous les membres en personne, le reste du travail s'est fait par communications internet nombreuses.

Le résumé des activités réalisées : Cette année nous avons principalement travaillé sur la parution régulière de la revue «Le Point Source» de l'OAQ deux fois par année. Il y a eu aussi la première sortie du volet plus communautaire de la revue soit «Le Vaisseau Carrefour» qui paraîtra aussi deux fois par année. Ce qui implique de planifier les chroniques, de trouver des chroniqueurs et des collaborateurs à chaque parution, de ramasser puis corriger les textes et ensuite les maquettes du graphiste.

Claire Ricard, Ac.
présidente du comité des communications

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000\$ par sinistre et 2 000 000\$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.



Service des Enquêtes

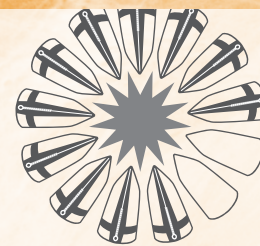
- Service des enquêtes sur la pratique illégale de l'acupuncture
- Service de renseignements et de liaisons

Service constitués de deux acupuncteurs

- Alain Migneault Ac., syndic
- Guilhem Durand Ac., syndic correspondant

Le service des enquêtes se subdivise en deux entités :

- Le bureau du syndic;
- La répression de la pratique illégale.



Bureau du Syndic

Mandat

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête suite à une plainte portée à son attention soit par une plainte formelle du public, soit du comité d'inspection professionnelle ou de toutes autres sources d'informations.

Les plaintes peuvent faire référence au Code des professions, aux règlements sur la pratique de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins ou à tout autre règlement adopté par le Bureau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

Au 31 mars 2007;

Huit (8) enquêtes étaient en cours au bureau du syndic;

Les conclusions de ces huit (8) enquêtes sont :

Enquête en cours :	3
Conciliation;.....	2
Référées au CIP;.....	1
Comité de discipline;.....	1
Avis du syndic;	1

Total : 8

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008;

Seize (16) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le bureau du syndic

Provenance des demandes d'enquêtes;

Public;.....	10
CIP;	1
Assureur;.....	2
Autres professionnels;.....	1
Autres Ordres professionnels	1
Pratique illégale;	1

Total : 16

Conclusions des enquêtes au 31 mars 2008

Les conclusions des enquêtes furent les suivantes :

Décisions	Nombre
De ne pas porter plainte.....	6
Plainte devant le comité de discipline...	1
Conciliation.....	2
Référé au Comité d'inspection professionnelle.....	1
Pratique illégale	1
En cours d'enquête	5

Total 16

Pratique illégale

Au 31 mars 2007

5 dossiers en attente de procès

Régions	Amendes
Laval: usurpation de titre	600\$
Montréal : usurpation de titre	1 200\$
Donnacona : exercice illégal.....	6 000\$
Montérégie : exercice illégal et usurpation de titre	3 000\$
Thedford Mines :	
usurpation de titre.....	600\$

Total : 11 400,00 \$

Mandats particuliers

- Nouvelle édition du Guide de prévention des infections dans l'exercice de l'acupuncture;
- Formation technique d'enquête;
- Supervision d'un stage imposé par le Bureau de l'Ordre;

Alain Migneault Ac. Syndic

Dossiers en pratique illégale 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008;

5 dossiers

Régions

- Laurentides : usurpation de titre et exercice illégal : Plainte comité discipline Ordre des physiothérapeutes
- Maricourt : usurpation de titre : Attente date de procès
- Lac St-Jean : usurpation de titre : Plainte pénale et plainte syndic Ordre des physiothérapeutes
- Lac St-Jean : plainte retirée : Perquisition et action avec la santé publique
- Montréal : mesure administrative

Service des liaisons - O.A.Q. 2007-2008

Le service des liaisons a pour mandat de répondre aux diverses questions en provenance du public, de la communauté des acupuncteurs ou de tout autre organisme. Si le public s'informe plus généralement sur les possibilités de traitement, les acupuncteurs trouvent dans ce service les réponses à leurs questions sur l'aspect déontologique et éthique au sein de leur pratique. Finalement ce service, étant en relation directe avec l'extérieur, reçoit l'ensemble des plaintes en provenance du public ou bien des informations découlant de la pratique illégale. Guilhem Durand, Ac.

Relevé des demandes d'informations

Provenance	nbre	Nature des demandes	nbre	action tenue	nbre
Public	131	possibilités de traitements	92	Avis verbal	49
Acupuncteurs	60	Qualité de soins	23	Avis écrit	17
Autres corporations	2	Acupuncture en général	17	Référence au CIP	5
CSST / SAAQ	0	Pratique illégale	3	Référence au syndic	5
Autres Professionnels	6	Équipement/fourniture	5	Référence Bureau O.A.Q.	7
Autres thérapeutes	2	Aiguilles	5	Formulaire demande d'enquête	7
Compagnies d'assurances	3	Asepsie	3	Référence autres Ordres/Instances	4
Police	0	Réglementation/éthiques	39	référence à l'acupuncteur	8
College	1	Publicité	11		
CIP	1	Honoraire/reçu	9		
		Attitude du professionnel	3		
		Association affaire	3		
		Accidents et incidents	1		
		Plainte déposée	2		
		Assurances	1		
TOTAL	206	TOTAL	217	TOTAL	102



Comité de discipline

Mandat du comité

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiées par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le comité peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du comité

Le comité est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Bureau de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le Bureau nomme aussi le secrétaire du comité.

Président : Me Jean-Jacques Gagnon
(jusqu'à octobre 2007)
Me Simon Venne
(à compter d'octobre 2007)

Membres : Pierre Béland
Francine Boileau
Élisabeth Lapierre
Alain Mazzetti
Jacques Savard

Secrétaire : Me François Houle

Le comité a été actif dans sept dossiers au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Dans un premier dossier (42-2005-01) l'acupuncteur a été accusé :

- De s'être désigné autrement que comme acupuncteur en utilisant le titre de docteur;
- D'avoir fait défaut d'afficher son certificat d'inscription au Tableau de l'Ordre;
- D'avoir omis de respecter les règles d'asepsie et de préventions des infections.
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir fait défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle.

L'intimé a été condamné à des amendes totalisant 2400,00\$, à une réprimande ainsi qu'au paiement des frais.

Dans un deuxième dossier (42-2006-03) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir fait défaut de demander des honoraires justes et raisonnables;
- De s'être placé dans une situation de conflit d'intérêt en prescrivant et en vendant des médicaments chinois;
- D'avoir fait défaut de fournir des reçus pour des traitements payés;
- D'avoir falsifié des reçus;
- D'avoir agi de façon à laisser croire qu'il est spécialiste sans détenir de certificat à cet effet;
- D'avoir pratiqué l'acupuncture sans avoir une connaissance suffisante du français ou de l'anglais;
- D'avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en faisant le commerce de produits naturels chinois sans faire les distinctions nécessaires;
- D'avoir entravé le syndic-adjoint dans l'exercice de ses fonctions en lui remettant des dossiers rédigés en chinois;

L'intimé a été condamné à des amendes totalisant 1800,00\$, à cinq réprimandes ainsi qu'au paiement des frais.

Le droit d'exercice de l'intimé a par ailleurs été limité aux patients qui parlent mandarin ou cantonnais jusqu'à ce qu'il ait atteint les niveaux de compétences langagières suffisants pour exercer en français pour les patients francophones et en anglais pour les patients anglophones. Une vérification de ses compétences se fera par le biais d'un stage clinique.

Dans un troisième dossier (42-2006-05) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir omis de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir omis d'aménager son cabinet de façon à assurer la confidentialité des conversations et l'intimité de ses patients;
- D'avoir fait défaut d'avoir eu une conduite irréprochable envers trois de ses patientes en ne leur offrant pas de jaquette ou de serviette pour se couvrir;
- D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession en adoptant une attitude séductrice envers sa patiente;
- D'avoir posé des gestes dérogatoires à l'exercice de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle;
- D'avoir entravé le travail de l'inspection professionnelle en la trompant par des réticences ou par des fausses déclarations.

L'intimé a été condamné à une radiation de sept jours, des amendes totalisant 3 200,00\$ ainsi qu'au paiement d'une partie des frais.

Dans un quatrième dossier (42-2006-06) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir posé des gestes dérogatoires à l'exercice de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle;
- D'avoir fait obstacle au travail d'une inspectrice en la trompant par des réticences ou des fausses déclarations;
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir fait défaut de disposer de ses aiguilles souillées conformément aux dispositions législatives en semblables matières.
- D'avoir fait défaut de s'assurer que les règles de prévention de l'infection soient observées dans son cabinet, notamment en conservant des aiguilles dont la date de stérilisation était expirée.

La plainte a été retirée en raison du décès de l'intimé.

Dans un cinquième dossier (42-2007-01) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir omis de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier;
- D'avoir omis d'aménager son cabinet de manière à assurer la salubrité et l'hygiène appropriée;
- D'avoir entravé le travail du syndic-correspondant;
- D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine et de n'avoir pas eu une conduite irréprochable envers trois de ses patientes en ne leur offrant pas de jaquette ou de serviette pour se couvrir;
- D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en posant des gestes déplacés envers trois de ses patientes.

L'intimé a été condamné à une radiation de 2 semaines, des amendes totalisant 3 000,00\$ ainsi qu'au paiement des frais.

L'intimé devra par ailleurs se soumettre à une visite de l'inspection professionnelle.

Dans un sixième dossier (42-2007-02) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir posé des gestes dérogatoires à l'exercice de la profession en faisant défaut d'apporter à sa pratique professionnelle les changements jugés nécessaires par le comité d'inspection professionnelle;



Comité jeunesse

- D'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession; d'avoir fait défaut de protéger la santé de la patiente.
- D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en sortant des aiguilles à usage unique de leur emballage pour les mettre dans un contenant ou une enveloppe faisant ainsi défaut d'en préserver la stérilité.
- D'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession; en prétendant faussement avoir corrigé sa pratique non-conforme consistant à sortir les aiguilles à usage unique de leur emballage pour les mettre dans un contenant ou une enveloppe avant utilisation alors qu'elle n'avait pas changé sa méthode;
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier; L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à des amendes totalisant 3000,00\$, quatre réprimandes ainsi qu'au paiement des frais.

Elle a par ailleurs été contrainte à suivre avec succès deux cours de perfectionnement; un sur les règles d'asepsie et un sur la tenue de dossier.

Dans un septième dossier (42-2008-01) l'acupuncteur a été accusé :

- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en permettant à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre d'utiliser sa clinique afin d'y exercer illégalement l'acupuncture (8 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en produisant ou en permettant que soit produit un reçu indiquant faussement que les services avaient été rendus alors que dans les faits les traitements avaient été donnés par une personne qui n'était pas légalement autorisée à les dispenser (10 chefs);
- D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant ou permettant que soient vendues des herbes chinoises sans respecter les conditions imposées par le règlement (10 chefs);
- D'avoir fait défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue de dossier (10 chefs);

L'intimée a plaidé coupable et a été condamnée à une radiation de 2 mois, dix réprimandes et des amendes totalisant 26 800,00\$, ainsi qu'au paiement des frais.

Le secrétaire du comité de discipline
Me François Houle

Présidente : Judith Curnew, Ac.
Membres : Diane Choquette, Ac.
Viivi Joemets, Ac.


Mandat du comité jeunesse

D'une manière générale, le mandat du comité jeunesse est d'évaluer la problématique vécue par les nouveaux acupuncteurs, et de proposer des solutions pour remédier à la situation afin de favoriser une saine intégration des nouveaux venus dans la profession.

Réalizations du comité

Le comité s'est rencontré 9 fois pendant l'exercice 2007-2008: 2 mai 2007, 1^{er} juin 2007, 19 juin 2007, 21 août 2007, 28 août 2007, 27 novembre 2007, 15 janvier 2008, 19 février 2008 et 18 mars 2008.

Cette année, nous avons entamé une belle collaboration avec le comité jeunesse de l'Association des acupuncteurs du Québec : Yoan Lefebvre, Mélanie Lévesque et Bruce Cawdron. Ensemble, nous sommes en train de préparer de nombreux projets, dont un atelier de formation sur la gestion, la mise en marché et le marketing d'une clinique d'acupuncture qui se tiendra à Montréal le samedi 18 octobre 2008. L'atelier va comprendre plusieurs volets. Dans un premier temps, Nicole Villeneuve, une experte sur la réalité du travailleur autonome de la firme Harel Drouin PKF, comptables agréés, va élucider pour nous nos obligations face aux ministères des revenus du Québec et du Canada sur les thèmes suivants : la tenue de livres, comment gérer nos entrées et sorties d'argent au quotidien, les catégories de dépenses, les preuves justificatives, la TPS / TVQ, les reçus, le rôle d'un comptable, etc. Dans la deuxième partie de l'atelier, des acupuncteurs dynamiques nous éclaireront sur les moyens qu'ils ont utilisés pour démarrer leurs pratiques. Pascale Tremblay, Zoé Lamothe, Diane Choquette et Hélène Fournier vont partager leur expérience et observations. Les thèmes qui seront abordés incluront : comment se faire connaître dans son milieu, comment faire la promotion de l'acupuncture auprès du public et auprès des autres professionnels de la santé, comment recruter sa clientèle en début de pratique et comment la conserver, le plan de traitement et la consolidation du patient, le choix d'un lieu de travail et les points importants à la négociation d'un contrat / bail ou d'un remplacement. Cet atelier va être offert à tous les acupuncteurs du Québec au coût de \$25.



Nous avons également assisté Hélène Fournier de l'AAQ à présenter le 17 novembre dernier une première journée plénière. Une initiative de l'AAQ, les journées plénières offrent un lieu où des acupuncteurs de différents âges, écoles, formations, cultures et croyances peuvent se rassembler pour parler et échanger librement sur des thèmes pertinents à la pratique de l'acupuncture au Québec. L'année dernière, nous avons vécu un après-midi inoubliable et émouvant sur le thème de la dépression. La prochaine journée plénière est en préparation et va avoir lieu à Montréal le samedi 22 novembre 2008 et va porter sur les allergies, rhinites et autres vents. Cette deuxième journée plénière va être offerte à tous les acupuncteurs et étudiants du Québec au coût de \$10.

Le démarrage d'entreprise et la gestion font partie de l'apprentissage du travailleur autonome et nous préparons des outils afin de faciliter cet aspect. Nous avons commencé à élaborer une « trousse de départ » et deux textes ont été soumis pour approbation au Bureau de l'Ordre, un portant sur la TPS/TVQ (quand et comment s'inscrire et quelle formule choisir), et l'autre sur les étapes à suivre pour traiter des patients SAAQ et CSST et se faire rembourser les honoraires. D'autres textes sont en cours portant sur les règlements concernant la pratique à domicile, l'achat d'une pratique d'un acupuncteur qui déménage ou qui prend sa retraite, etc. Les textes devraient être disponibles sur les sites de l'Ordre et de l'Association prochainement.

Au printemps dernier, une rencontre s'est tenue au Collège de Rosemont avec Raymond Bourret et Judith Curnew auprès des étudiants pour les aviser de la mise en place d'une nouvelle catégorie de membre étudiant de l'Ordre. Aucuns frais n'est exigé pour les membres de cette catégorie. Ainsi nous croyons pouvoir favoriser une meilleure intégration à la profession des futurs acupuncteurs. Cette rencontre était le début d'une tradition qui sera renouvelée annuellement et offre une occasion pour les élèves de poser leurs questions et d'être mis au courant d'informations qui leur sont pertinentes.

Judith Curnew, Ac.
Présidente du comité jeunesse

États financiers au 31 mars 2008
Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
Ordre des acupuncteurs du québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et le flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société en nom collectif de comptables agréés
Le 7 juillet 2008

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008				2007	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examens, révisions	Fonds de formation continue	Fonds de syndic, discipline	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations	548 987 \$	- \$	- \$	- \$	548 987 \$	499 406 \$
Inscriptions	4 088	4 350	5 352	-	13 790	21 310
Placements	20 549	-	-	-	20 549	17 879
Amendes	-	-	-	29 564	29 564	18 165
Financement	8 522	-	-	-	8 522	7 396
Congrès	-	-	-	-	-	117 195
	<u>582 146</u>	<u>4 350</u>	<u>5 352</u>	<u>29 564</u>	<u>621 412</u>	<u>681 351</u>
CHARGES						
Salaires	190 282	-	-	-	190 282	204 672
Comités	63 012	-	-	41 356	104 368	82 854
Charges sociales	34 376	-	-	-	34 376	28 129
Frais de déplacements	29 094	1 244	162	8 865	39 365	45 385
Honoraires professionnels	16 490	-	-	40 009	56 499	61 421
Projets spéciaux	32 172	-	-	-	32 172	23 271
Cotisations	5 439	-	-	-	5 439	5 276
Frais de poste	10 266	-	-	-	10 266	11 133
Frais d'examens	-	8 650	-	-	8 650	1 158
Publicité	14 536	-	-	-	14 536	7 528
Inspection	-	-	-	34 452	34 452	33 556
Formation	1 711	-	-	-	1 711	4 351
Téléphone	4 474	-	-	-	4 474	4 021
Assermentation	-	-	-	-	-	445
Abonnements	985	-	-	-	985	1 348
Congrès	763	-	-	-	763	139 700
Quote-part des frais d'administration – annexe A	34 082	6 086	1 217	19 476	60 861	58 897
	<u>437 682</u>	<u>15 980</u>	<u>1 379</u>	<u>144 158</u>	<u>599 199</u>	<u>713 145</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (INSUFFISANCE)	<u>144 464 \$</u>	<u>(11 630)\$</u>	<u>3 973 \$</u>	<u>(114 594)\$</u>	<u>22 213 \$</u>	<u>(31 794)\$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008					2007	
	Fonds d'administration générale		Fonds examens, affectations d'origine interne	Fonds de formation continue affectations d'origine interne	Fonds de syndic, discipline affectations d'origine interne	Total	Total
	Investis en immobilisation	Non affectés					
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 953 \$	145 697\$	- \$	- \$	- \$	154 650 \$	186 444 \$
Excédent des produits sur les charges (insuffisance)	(3 351)	147 815	(11 630)	3 973	(114 594)	22 213	(31 794)
Affectations d'origine interne (note 10)	-	(122 251)	11 630	(3 973)	114 594	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>5 602 \$</u>	<u>171 261 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>176 863 \$</u>	<u>154 650 \$</u>

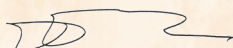
BILAN
AU 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	14 716 \$	-
Actifs financiers détenus à des fins de transactions (note 5)	175 000	190 000
Débiteurs (note 6)	22 576	16 099
Frais payés d'avance	<u>13 106</u>	<u>12 085</u>
	225 398	218 184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>5 602</u>	<u>8 953</u>
	<u>231 000 \$</u>	<u>227 137 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert bancaire	-	4 942 \$
Emprunt bancaire (note 8)	-	16 000
Créditeurs (note 9)	<u>54 137</u>	<u>51 545</u>
	54 137	72 487
SOLDE DES FONDS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS		
NON AFFECTÉS		
	5 602	8 953
	<u>171 261</u>	<u>145 697</u>
	176 863	154 650
	<u>231 000 \$</u>	<u>227 137 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (insuffisance)	22 213 \$	(31 794) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	<u>3 351</u>	<u>3 911</u>
	25 564	(27 883)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	<u>(4 906)</u>	<u>16 306</u>
	20 658	(11 577)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire (remboursement)	<u>(16 000)</u>	<u>16 000</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions (dispositions) de placements temporaires	<u>15 000</u>	<u>(15 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	19 658	(10 577)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>(4 942)</u>	<u>5 635</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	<u>14 716 \$</u>	<u>(4 942) \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE)		
Encaisse (découvert bancaire)	<u>14 716 \$</u>	<u>(4 942) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La Loi constitutive de l'Ordre des acupuncteurs du Québec est la Loi sur l'acupuncture. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est un ordre professionnel régit par le code des professions du Québec dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession des acupuncteurs.

2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Prenant effet le 1^{er} avril 2007, l'ordre a appliqué, et ce de façon rétroactive sans redressement, les nouvelles recommandations de l'institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3855 Instruments financiers, présentation, comptabilisation et évaluation, 3862 Instruments financiers, informations à fournir, 3863 Instruments financiers, présentation ainsi que 3865, couvertures. La direction de l'ordre a déterminé que l'ensemble de ses placements temporaires étaient des actifs financiers détenus à des fins de transactions.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie des soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Comptabilité par fonds

L'Ordre des acupuncteurs du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds examens, révisions est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentées dans ce fonds.

Le fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de syndic, discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic discipline sont présentés dans ce fonds.

Constatation des apports

L'organisme utilise la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements temporaires acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2008**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Linéair	4 ans

Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

Encaisse, placements temporaires, débiteurs, et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément de cette catégorie correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Impôts sur le revenu

L'ordre est exempté des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**4 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE
DU FONDS DE ROULEMENT**

	2008	2007
Débiteurs	(6 477) \$	8 040 \$
Frais payés d'avance	(1 021)	913
Créditeurs	<u>2 592</u>	<u>7 353</u>
	<u>(4 906) \$</u>	<u>16 306 \$</u>

5 - PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur correspond environ au coût. Les placements sont composés de 175 000 \$ (190 000 \$ en 2007) de titres négociables échéant en avril 2008. Le taux d'intérêts des titres négociables est de 3.91 % (3.90% en 2007).

6 - DÉBITEURS

	2008	2007
Intérêts courus à recevoir	15 089 \$	8 577 \$
Taxes sur les produits et services à recevoir	<u>7 487</u>	<u>7 522</u>
	<u>22 576 \$</u>	<u>16 099 \$</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	12 466 \$	8 936 \$	3 530 \$	4 412 \$
Ordinateur et logiciel	<u>33 250</u>	<u>31 178</u>	<u>2 072</u>	<u>4 541</u>
	<u>45 716 \$</u>	<u>40 114 \$</u>	<u>5 602 \$</u>	<u>8 953 \$</u>

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 1 877 \$, 1 072 \$ au syndic discipline, 335 \$ à l'examen et révision et 67 \$ à la formation continue (2 190 \$, 1 252 \$, 391 \$ et 78 \$ respectivement en 2007).

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel plus ½ %, et elle n'est pas utilisée au 31 mars 2008. La convention de crédit est renégociable annuellement.

9 - CRÉDITEURS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	47 484 \$	44 966 \$
Déductions à la source	<u>6 653</u>	<u>6 579</u>
	<u>54 137 \$</u>	<u>51 545 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2008**

10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements de 11 630 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examens, révisions, de 114 594 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic, discipline et de 3 973 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu d'un contrat de location, échéant le 31 mai 2010, pour la location de locaux administratifs, pour un montant de 50 626 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants:

2009 - 23 366 \$ 2010 - 23 366 \$ 2011 - 3 894 \$

**12 - INSTRUMENTS FINANCIERS, JUSTE VALEUR, RISQUE DE CRÉDIT,
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET PREMIÈRE APPLICATION
DES NOUVEAUX CHAPITRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt ou de crédit. De plus, l'ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières reconnues et en raison des échéances à court terme de ces éléments. Le risque associé à la variation des taux d'intérêt est faible. En avril 2005, le conseil des normes comptables a publié de nouveaux chapitres du manuel sur les instruments financiers, les chapitres 3855 et 3861. Le chapitre 3855, instruments financiers-comptabilisation et évaluation, établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Le chapitre 3861, instruments financiers-informations à fournir et présentation, établit des normes sur le classement des instruments financiers dans les états financiers et sur les informations à fournir à leur égard l'organisme a adopté ces deux chapitres pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Par suite de l'adoption de ces nouveaux chapitres, l'organisme a comptabilisé, aux actifs nets, un crédit sans effet sur la trésorerie pour tenir compte du changement touchant la comptabilisation des actifs financiers classés comme détenus à des fins de transactions et évalués à la juste valeur plutôt qu'au coût au début de l'exercice considéré.

**RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE TERMINÉ 31 MARS 2008**

	2008	2007
ANNEXE «A» - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	31 093 \$	29 127 \$
Assurances	9 603	9 925
Taxes et permis	5 292	4 743
Entretien et réparations	1 412	2 641
Papeterie et fournitures	5 078	4 956
Photocopies	377	1 285
Location d'équipement	4 453	2 282
Frais bancaires	202	27
Dotations aux amortissements		
Mobilier et équipement de bureau	882	1 103
Ordinateur et logiciel	2 469	2 808
	<u>60 861 \$</u>	<u>58 897 \$</u>

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux:

Direction générale et services administratifs	56%	56%
Syndic, discipline	32	32
Examens et révisions	10	10
Formation continue	2	2
	<u>100%</u>	<u>100%</u>



Ordre des acupuncteurs du Québec

1001, boul. de Maisonneuve Est Bureau 585
Montréal (Québec) H2L 4P9
t. 514.523.2882 f. 514.523.9669

info@o-a-q.org <http://www.o-a-q.org>